



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rapport relatif aux réponses apportées au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne présenté au conseil municipal du 19 février 2018

DEL-2019-001

Numéro de la délibération : 2019/001

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/01/2019

Date de convocation du conseil : 22/01/2019

Date d'affichage de la convocation : 22/01/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL.

Étaient représentés : M. Georges-Yves GUILLOT par M. Paul LE GUERNIC, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Alexandra LE NY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT.

Était absent excusé : M. Eric SEGUET ;

Étaient absents : Mme Émilie CRAMET, M. Loïc BURBAN.

Rapport relatif aux réponses apportées au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne présenté au conseil municipal du 19 février 2018

Rapport de Madame la Maire

Par délibération en date du 19 février 2018, le conseil municipal a examiné le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne pour les exercices 2012 et suivants.

Ce rapport présente un certain nombre de recommandations auxquelles la collectivité doit apporter des réponses.

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la Chambre des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués* ».

Le rapport relatif aux réponses à apporter aux recommandations doit donc être présenté avant le 19 février 2019 au conseil municipal et transmis à la Chambre régionale des comptes de Bretagne avant cette même date.

Nous vous proposons :

- De prendre connaissance du rapport exposant les actions entreprises, faisant suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes de Bretagne, présentées dans le rapport d'observations définitives au conseil municipal du 19 février 2018,
- De débattre du contenu de ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 janvier 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Réponses aux recommandations

1-Mettre en conformité les annexes des comptes administratifs avec la réglementation

Toutes les annexes réglementaires figureront au compte administratif 2018 et au budget primitif 2019 qui seront présentés au conseil municipal du 4 mars 2019.

2-Tenir une comptabilité d'engagement

La comptabilité d'engagement a été mise en œuvre depuis février 2018.

Au terme de l'année 2018, il a été procédé au rattachement des charges et des produits à l'exercice.

3-Etablir un état des restes à réaliser conforme à la réglementation

Un état des restes à réaliser sera réalisé conformément à la réglementation et figurera en annexe du compte administratif 2018.

Il reprendra bien :

- les dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2018,
- les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Les restes à réaliser seront donc bien intégrés conformément à la règle dans le compte administratif 2018.

4-Refondre les procédures comptables et de commande publique

En matière de procédure comptable, l'absence de directeur financier au premier semestre, la nomination ensuite d'une responsable contractuelle présente pendant 2 mois avant d'être remplacée depuis la fin août par une nouvelle responsable financière, n'ont pas permis de revoir les procédures comptables et de commande publique internes au cours de l'année 2018.

La refonte des procédures sera réalisée au premier semestre 2019.

5-Donner des délégations de signature aux agents municipaux

Des arrêtés de délégation de signature ont été pris en octobre 2018 pour les directeurs et responsables de services.

Des arrêtés de délégation sont pris depuis lors à chaque changement de personnel, cadre ou responsable de service.

Les arrêtés de délégation de signature prévoient la possibilité :

- de signer les bons de commande pour les dépenses présentant un montant inférieur ou égal à mille euros TTC,
- de viser les factures.

NB : Les arrêtés de délégation figurent en pièce jointe n°1

6-Centraliser les achats des ateliers municipaux afin d'organiser la gestion des stocks et des commandes

Un magasin est en cours de création aux services techniques afin de gérer aux mieux les commandes et les stocks. Il sera opérationnel au 1^{er} semestre 2019.

La Ville va se doter du logiciel de gestion des services techniques Open GST et notamment du module achats-stocks. Un travail préparatoire est mené depuis le dernier trimestre 2018 avec le prestataire pour paramétrer les données. Une formation est programmée le 30 janvier 2019 avec le prestataire pour les agents des services techniques appelés à faire usage du module. Le module sera opérationnel aux services techniques courant février 2019.

7-Etablir une carte scolaire

Il n'est pas envisagé d'établir une carte scolaire.

8-Produire un schéma directeur informatique intégrant en particulier un volet sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

Le projet de schéma directeur intercommunal des systèmes d'informations en cours de finalisation par le cabinet ISSEO/MEDIATRIS et Pontivy Communauté.

La dernière phase de projet devrait nous être proposée en février 2019.

9-Conclure une convention avec les Amis des Ecoles Laïques pour les dons en matériels informatiques

Une convention a été présentée aux AEL à l'occasion d'une réunion le 14 juin 2018 afin d'en présenter le contenu. La convention a été transmise en juillet pour signature. Les AEL ont opposé une décision de refus à la signature de cette convention.

Un groupe de travail est en cours de création au sein des AEL. Ce groupe de travail adressera un projet de convention en avril 2019.

NB : Le projet de convention figure en pièce jointe n°2

10-Equiper de proxys l'ensemble des réseaux de la commune (écoles, hôtel de ville, médiathèque) et assurer la traçabilité des connexions internet à partir des points de mises à disposition gratuite du wifi auprès du public

La Ville propose désormais un Wifi public dans le centre-ville, celui-ci répond aux exigences de sécurité et de RGPD.

La médiathèque est équipée d'un proxy/firewall depuis décembre 2018. Il permet désormais le filtrage du réseau professionnel et du réseau public ainsi que la traçabilité des connexions internet. Le Wifi à la médiathèque a été remplacé par le wifi public de la Ville.

Chaque groupe scolaire a été équipé d'un proxy/filtrage et répond désormais aux exigences de sécurité.

La Maison pour Tous et le centre de loisirs ont également été équipé d'un proxy.

Le service informatique priorisera en 2019 la mise en conformité des sites suivants : Hôtel de ville, centre technique, Palais des congrès, CCAS, EHPAD